

COURRIER DE JEAN-LEONCE DUPONT AUX CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

L'Assemblée des départements de France organise jeudi 2 février au Sénat un colloque intitulé : « Les propositions des Départements pour les élections nationales de 2017 ».

En session budgétaire à cette date, je ne pourrai malheureusement pas participer à cette rencontre organisée avec les candidats à cette échéance électorale.

C'est pourquoi, en ma qualité de Président du Département du Calvados, je vous écris pour vous livrer une vision sur l'un des grands enjeux de ces élections : **le devenir des Départements. Comment agir pour réduire le « millefeuille territorial »,** pour assainir la gestion publique locale, pour rendre sa cohérence à l'organisation décentralisée de la République ?

Le Calvados est un excellent cas d'école, car il offre l'image médiane de ce qu'est un département : 700 000 habitants, à la frontière entre l'urbain et le rural, avec un pôle métropolitain structurant (Caen) qui n'est pas une métropole, une vingtaine d'EPCI et une façade maritime.

Ce que fait un Département est complexe à appréhender, car dispersé. C'est pourquoi, avant même la loi NOTRe, je recentre celui que je préside selon trois axes :

1. **La solidarité sociale.** Le Département est chef de filât des politiques de protection de l'enfance, d'insertion (dont RSA), de vieillissement (dont APA) et de handicap (dont PCH). Ces secteurs couvrent les 2/3 de son budget. Mais la crise sociale les rend financièrement insoutenables et il manque au Département des leviers d'action pour être pleinement efficace. C'est pourquoi, je propose :
 - **d'autoriser le recours sur succession des aides sociales.** Ces aides n'ont pas vocation à sauvegarder du capital. Elles doivent être une main tendue de la société, un soutien pour vivre dignement. Cette mesure dissuadera les demandes par effet d'aubaine ; et permettra d'**auto-entretenir une partie du financement** des aides.
 - **de confier aux Départements l'allocation sociale unique** que vous envisagez de créer, car c'est depuis les années 80 leur cœur de savoir-faire. Les Régions créent des guichets uniques d'aides économiques, **aux Départements de créer des guichets uniques d'aides sociales** : simples, rationalisés, contrôlés.
 - **de réserver le bénéfice de l'aide sociale à ceux qui en ont réellement besoin.** Dans le Calvados, nous n'octroyons plus le RSA aux pétitionnaires qui ont plus de 30 k€ sur leurs comptes en banque. Nous ne pouvons pas agir ainsi sur la PCH, qui méconnaît aujourd'hui l'indemnité versée par les assurances privées.
 - **de compléter la décentralisation dans le domaine de la protection de l'enfance**, en prévoyant une fusion partielle avec les CAF et l'intégration des établissements médico-sociaux à l'enfance gérés par la sécurité sociale et l'ARS.
2. **L'ingénierie de projets.** Le Département est **au juste niveau de subsidiarité** pour porter certains projets de territoire : routes départementales, ports non commerciaux, réseaux très haut débit, milieux naturels, construction et maintenance des collèges. Dans cette logique, pour simplifier le bloc local, nous pourrions demain :
 - **fusionner les syndicats départementaux d'électricité avec les Départements** : synergie de métiers, de réseaux, économies de fonctionnement.

- **confier aux Départements les politiques de l'eau dans le domaine de l'assainissement et de la lutte contre les inondations** (à l'exception donc de la distribution), en lien avec la « taxe GEMAPI » dont les EPCI auront du mal à se saisir et qui doit se gérer à cette plus grande échelle.
3. **La solidarité territoriale.** Les Départements ont pour longue tradition de reverser aux communes et intercommunalités une partie de leurs recettes, pour les aider à investir, en veillant à l'opportunité de chaque projet. Pour simplifier le bloc local, nous pourrions :
- **confier aux Départements les contrats de ruralité** portés par l'Etat, ainsi que l'attribution locale de la *dotations d'équipement des territoires ruraux* et le FSIL.
 - **fusionner les associations de Pays avec les Départements**, qui porteraient demain les stratégies locales LEADER (c'est ce que nous serons les premiers à faire en 2017 dans le Calvados, en accord avec les EPCI et la Région).

Je crois en le **triptyque républicain Régions – Départements – communes et leurs EPCI**, autour duquel devrait s'architecturer la sphère locale. Les synergies seraient incarnées par :

- **le retour du conseiller territorial**, les élus régionaux étant élus parmi les élus départementaux (pour en limiter le nombre et éviter ainsi des assemblées pléthoriques) ;
- **le positionnement du Département comme une fédération d'EPCI**, dans une logique de groupement d'employeurs pour certaines expertises (aides à l'immobilier d'entreprise, gestion des fonds européens, portage des SCOT etc.) ;
- après **un repli de l'Etat déconcentré** qui, trop souvent, se réduit à des fonctionnaires qui contrôlent des fonctionnaires ;
- la performance publique passera aussi par **une mutualisation, à la juste échelle, des collectivités avec leurs satellites** : syndicats mixtes, GIP, EPL, SEM et autres établissements publics locaux – où les marges sont encore nombreuses (rémunérations et trésoreries souvent hors normes).

L'Etat doit être recentré sur les grands sujets régaliens. La cohésion et le rebond de notre Nation viendront **des initiatives locales, qu'il faut libérer**, au plus proche des citoyens. Les Départements sont, comme les hôpitaux, précurseurs dans la contrainte. Ils se sont mués, en quelques années, en des **laboratoires d'excellence publique**. Je suis toujours fasciné par les cadres de l'Etat ou du privé qui nous rejoignent, et qui, médusés, découvrent combien d'avance nous avons sur les techniques de performance de gestion et la modernité de notre management.

Je vous prie de croire (...), à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Léonce DUPONT